

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 JANVIER 2022**

**Délibération**  
**n°2022.01.001.B**

**Fourniture, pose et  
dépose d'abris voyageurs  
non publicitaires et de  
poteaux d'arrêt de bus  
pour le réseau de  
Grandangoulême - Lot 2 -  
Avenant 5**

**LE DOUZE JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30**, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et en visio-conférence suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 06 janvier 2022

**Secrétaire de Séance** : Michel ANDRIEUX

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Vincent YOU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Excusé(s)** : Michel BUISSON, Dominique PEREZ, Vincent YOU

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

**FOURNITURE, POSE ET DEPOSE D'ABRIS VOYAGEURS NON PUBLICITAIRES ET DE POTEAUX D'ARRET DE BUS POUR LE RESEAU DE GRANDANGOULEME - LOT 2 – AVENANT 5**

Par délibération n° 49B du 16 mai 2019, le bureau communautaire a approuvé l'attribution de l'accord-cadre concernant la fourniture, pose et dépose d'abris voyageurs non publicitaires et de poteaux d'arrêt de bus pour le réseau de GrandAngoulême – 2 lots

La commission d'appel d'offres du 16 mai 2019 a attribué le lot n° 2 « Fourniture, pose et dépose de poteaux d'arrêt de bus » à la société URBANEO – Z.I. Parc à stock 62820 LIBERCOURT.

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire à prix unitaires par émission de bons de commande, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Par délibération n° 86B du 05 septembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 ayant pour objet l'ajout de prix unitaires sans incidence financière pour :

- La location de poteaux reconditionnés
- La pose de poteaux provisoires / cadres
- L'achat de cadres d'information voyageur

Par décision n° 143 du 26 juin 2020, un avenant n° 2 a été approuvé ayant pour objet l'ajout de prix unitaires sans incidence financière pour :

- L'achat de poteau ERIS provisoire d'occasion

Par délibération n° 70B du 11 mai 2021, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 ayant pour objet l'ajout de prix unitaires sans incidence financière pour :

- L'achat de poteaux BASIC d'occasion

Par délibération n° 160B du 09 novembre 2021, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 ayant pour objet l'ajout de prix unitaires sans incidence financière pour :

- L'achat de poteaux neufs provisoires BASIC et sérigraphie pour les transports scolaires en cas de déviation

Dans le cadre de sa compétence mobilités, GrandAngoulême souhaite diversifier les possibilités d'équipement sur le réseau möbius et pouvoir procéder à la restauration d'abris dans un souci d'optimisation financière. Aussi, le présent avenant a pour objet de rajouter au bordereau des prix les prix unitaires suivants :

- Prix unitaire pour la restauration complète abris bois.....1 575,00 € HT
- Prix unitaire pour la restauration abris standard vitré : .....1 005,00 € HT
- Prix unitaire pour la fourniture d'un poteau Utah bois : .....270,00 € HT
- Prix unitaire pour la pose d'un poteau Utah bois .... .....220,00 € HT

L'avenant n'a aucune incidence financière.

**Je vous propose:**

**D'APPROUVER** un avenant n°5 au lot 2 « Fourniture, pose et dépose de poteaux d'arrêt de bus » relatif à la fourniture, pose et dépose d'abris voyageurs non publicitaires et de poteaux d'arrêt de bus pour le réseau de GrandAngoulême attribué à la société URBANEO – Z.I. Parc à stock – 62820 LIBERCOURT, ayant pour objet l'ajout de prix unitaires.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant 5.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

<b>Certifié exécutoire</b>	
<b><u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u></b>	<b><u>Affiché le :</u></b>
<b>14 janvier 2022</b>	<b>14 janvier 2022</b>



Direction des Ressources  
Service commun de la commande publique  
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX  
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

**Fourniture, pose et dépose d'abris voyageurs non publicitaires et de poteaux  
d'arrêt de bus pour le réseau de GrandAngoulême – 2 lots  
Appel d'offres ouvert**

**Lot n°2 : Fourniture, pose et dépose de poteaux d'arrêt de bus**

**Avenant n° 5**

**IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME  
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

Représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent  
avenant par décision n°xxx en date du 12 janvier 2021.

**TITULAIRE DU MARCHE**

**URBANE0 - NT**

ZI Parc à Stock – 62820 LIBERCOURT

Représentée par Monsieur Thierry DELCOURT, Président Directeur Général.

Numéro d'identité d'entreprise : 408 568 681 00048

Code APE : 4619 B

Immatriculée au RCS sous le n°408 568 681

**IMPUTATION BUDGETAIRE**

Budget Transport – Chapitre 21 – Nature 2138

Budget Transport – Chapitre 23 – Nature 2314

Budget Transport – Chapitre 011 – Nature 6063

**DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE**

Date de signature du marché : 6 juin 2019

Date de notification du marché : 7 juin 2019

N° du marché : 19043

**MONTANT DU MARCHE**

Accord-cadre à bons de commande sur la base de prix unitaires, sans minimum ni maximum.

## **AVENANTS PRECEDENTS**

Par délibération n° 86B en date du 05 septembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 ayant pour objet l'ajout de prix unitaires sans incidence financière.

Par décision n° 143 en date du 26 juin 2020, le Président a approuvé un avenant n° 2 ayant pour objet l'ajout de prix unitaires sans incidence financière

Par délibération n° 70B en date du 11 mai 2021, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 ayant pour objet l'ajout de prix unitaires sans incidence financière

Par délibération n° 160B en date du 9 novembre 2021, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 ayant pour objet l'ajout de prix unitaires sans incidence financière

## **OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT**

Dans le cadre de sa compétence mobilités, GrandAngoulême souhaite diversifier les possibilités d'équipement sur le réseau möbius et pouvoir procéder à la restauration d'abris dans un souci d'optimisation financière. Aussi, le présent avenant a pour objet de rajouter au bordereau des prix les prix unitaires suivants :

- Prix unitaire pour la restauration complète abris bois.....1 575,00 € HT
- Prix unitaire pour la restauration abris standard vitrée : .....1 005,00 € HT
- Prix unitaire pour la fourniture d'un poteau Utah bois : .....270,00 € HT
- Prix unitaire pour la pose d'un poteau Utah bois .... .....220,00 € HT

## **NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

L'avenant n'a aucune incidence financière.

## **DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

## **SIGNATURES**

Fait en un seul original à \_\_\_\_\_, le  
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur  
Pour le Président, par délégation,  
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Monsieur Bertrand GERARDI